

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 20 décembre 2018 portant désignation des membres du jury chargé de délivrer le Certificat d'Aptitudes Pédagogiques

A.M. 24-05-2019

M.B. 24-07-2019

La Ministre de l'Education,

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 22 avril 1969 fixant les titres requis des membres du personnel directeur et enseignant, du personnel auxiliaire d'éducation, du personnel paramédical, du personnel psychologique, du personnel social des établissements d'enseignement préscolaire, primaire, spécial, moyen, technique, artistique, de promotion sociale et supérieur non universitaire de la Communauté française et des internats dépendant de ces établissements, tel que modifié, et notamment l'article 16;

Vu le décret du 20 juillet 2006 portant diverses mesures en matière d'enseignement obligatoire, d'enseignement supérieur, de culture et d'éducation permanente, spécialement les articles 34 à 55;

Vu l'arrêté ministériel du 20 décembre 2018 portant désignation des membres du jury chargé de délivrer le Certificat d'Aptitudes Pédagogiques;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 février 1998 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres agents des Services du Gouvernement de la Communauté française - Ministère de la Communauté française et notamment l'article 69,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er} de l'arrêté ministériel du 20 décembre 2018 portant désignation des membres du jury chargé de délivrer le Certificat d'Aptitudes Pédagogiques, les modifications suivantes sont apportées :

1° les mots «HENRIOULE Marie-Andrée, Professeure honoraire» sont remplacés par les mots «CAMBIER Sylvie, Inspectrice» ;

2° les mots «Madame HOUARDY Joëlle, Formatrice CAF» sont remplacés par les mots «Monsieur DEGALLAIX Eric, Inspecteur» ;

3° les mots «MEUREE Jean-Claude, Inspecteur honoraire» sont remplacés par les mots «ROLAND Ronald, Professeur» ;

4° les mots «Monsieur PIEROUX Jean-Albert, Inspecteur» sont remplacés par les mots «Madame GENTY Valérie Directrice» ;

5° les mots «Monsieur STEMBERT Rodolphe, Inspecteur» sont remplacés par les mots «Madame SANREY Dominique, Inspectrice».

Article 2. - Le présent arrêté produit ses effets le 30 septembre 2018.

Bruxelles, le 24 mai 2019.

Pour la Ministre de l'Education :

M.-M. SCHYNS

Par délégation :

Lise-Anne HANSE,

L'Administratrice générale de l'Enseignement